

**Termes et conditions du contrat de location de maison de vacances**

**Arrivée et départ:**

La maison peut être réservée le jour de l'arrivée à l'heure indiquée sur le formulaire de réservation (Généralement 17h00) et doit être restitué le jour du départ (généralement avant 10h00), car la maison est nettoyée entre-temps.

Dans tous les cas, veuillez coordonner les écarts par rapport à l'heure d'arrivée mentionnée ci-dessus avec la personne responsable de la remise des clés (le locataire recevra le numéro de téléphone avec les documents de réservation). Les arrivées doivent être au plus tard à 21h00. Une heure d'arrivée plus tardive doit avoir été convenue par le gardien; Si nécessaire, des frais peuvent être engagés pour cela, qui doivent être discutés avec les gardiens.

À la fin du contrat, les locataires doivent quitter le logement. S'ils ne le font pas, le propriétaire a le droit de facturer un montant égal à trois fois le prix maximum pour les jours où l'appartement devrait déjà être libéré. En outre, le locataire supporte les demandes de dommages-intérêts des locataires suivants.

Le locataire sait qu'il s'agit d'une location de vacances à court terme et que la propriété ne peut pas être utilisée à des fins résidentielles permanentes du locataire.

**Clés:**

Les clés seront remises sur place par les gardiens responsables. Ceux-ci seront remis lorsque le loyer, le dépôt et tous les autres frais auront été payés. À la fin du séjour, les clés doivent être rendues au gardien.

**Nettoyage:**

Les réclamations concernant le nettoyage de la maison ne seront acceptées que si elles sont faites immédiatement (c'est-à-dire le jour de l'emménagement ou, s'il y a un week-end entre les deux, le lundi suivant). Il sera ensuite décidé sur place si une femme de ménage sera à nouveau affectée.

Si, en cas de réclamation, un nettoyage ultérieur est effectué par les clients sans qu'une inspection sur place ait eu lieu, et si des réclamations de nature financière sont faites par la suite, celles-ci ne peuvent pas être respectées, car toute compensation ne sera versée que sous la forme de la fourniture répétée d'une femme de ménage. Toute revendication ultérieure ne sera pas reconnue.

**Paiement:**

Lors de la signature du contrat, un acompte de. La réservation n'est valable qu'à réception de l'acompte sur le compte du propriétaire.

Si l'acompte n'est pas reçu au plus tard 7 jours après la confirmation de la réservation, le bien loué peut être loué à d'autres parties intéressées.

Pour le locataire, la clause de rétractation listée ci-dessous entre en vigueur dès la résiliation.

Les frais de transfert sont à la charge du locataire. S'il vous plaît transférer en euros.

Si des frais bancaires sont facturés au propriétaire, ceux-ci seront déduits du dépôt.

**Annulation :**

Si, pour une raison quelconque, le voyage n'est pas commencé, une notification d'annulation de voyage doit être soumise par écrit. Dans ce cas, les éléments suivants seront facturés à titre d'indemnisation :

Du jour de la conclusion du contrat jusqu'à 75 jours avant le début du voyage, 30% du prix du voyage, mais au moins 180 euros (dans le cas d'un acompte de 50%, 20% seraient alors remboursés).

De 75 jours à 45 jours avant le départ, 50% du prix du voyage.

A partir de 45 jours avant le départ 100% du prix du voyage.

Le locataire a le droit d'amener un locataire de remplacement. Dans ce cas, cependant, une indemnité de frais de 15% (mais au moins 180 euros) serait toujours engagée.

Dans le cas où le propriétaire doit résilier le contrat pour une raison importante, il est tenu de payer des dommages et intérêts au locataire. Tous les frais supplémentaires encourus par le locataire en louant une autre propriété équivalente ainsi que d'autres coûts devraient être supportés par le propriétaire.

Toutefois, le propriétaire a principalement le droit de prouver au locataire trois immeubles locatifs comparables (avec un équipement équivalent) dans la même fourchette de prix. Si le locataire rejette ces offres, le propriétaire est exempté d'indemnisation pour les dommages.

Détesté:

Si le locataire n'aime pas la maison, il n'a pas le droit de résilier le bail.

Responsabilité:

En cas de panne officielle d'eau et d'électricité, aucune demande d'indemnisation ne peut être faite. De même, pas en cas de défaillance d'équipements techniques et électriques de quelque nature que ce soit (cependant, le propriétaire est tenu de faire réparer ou remplacer l'équipement existant dès que possible). Aucune responsabilité n'est assumée pour la qualité générale de l'eau potable.

Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dommages et les accidents à l'intérieur et à l'extérieur de la maison et de la piscine. Les locataires utilisent la maison, le terrain et la piscine (le cas échéant) à leurs propres risques!

Le locateur n'est pas responsable de la perte ou de la diminution de la qualité des vacances et des dommages causés à Vol, panne de courant, rupture de conduites d'eau, pollution sonore des voisins ou des travaux de construction, tempêtes et leurs conséquences ou pour des dommages locaux, nationaux et spécifiques au pays dus à la force majeure, aux animaux, à la pollution et à d'autres causes spécifiques au pays.

Le montant de la somme dont le propriétaire peut être tenu responsable n'est jamais supérieur au montant de la location convenue.

S'il y a des défauts dans la maison, ceux-ci doivent être signalés au propriétaire ou à une personne commissionnée dans les 24 heures suivant l'emménagement dans la maison. Si l'  
Les défauts existants ne sont pas signalés, ceux-ci peuvent être à la charge du locataire.

Obligation de diligence du locataire :

Le locataire s'engage à traiter le bien locatif avec soin et à assurer un nettoyage adéquat pendant le séjour. Tout dommage doit être signalé immédiatement au propriétaire ou au gestionnaire. Les frais d'amortissement ou de nouvelle acquisition sont à la charge du preneur en cas de faute du preneur.

Les locataires eux-mêmes sont responsables du nettoyage quotidien de la maison de vacances, y compris la propriété (si disponible).

Lors du déménagement, veuillez remettre la maison nettoyée.

La vaisselle doit également être lavée et le gril et le four doivent être nettoyés  
État à adopter.

Le locataire est également responsable de l'élimination des ordures.

Le locataire est responsable des dommages causés par la violation du devoir de diligence  
(Par exemple si les auvents et les parasols ne sont pas fermés par temps venteux).

Il est conseillé au locataire de souscrire une assurance responsabilité civile appropriée, qui comprend les dommages locatifs.

Il n'est pas permis de prendre des verres, des bouteilles (en raison du risque de blessure) et des animaux (pour des raisons d'hygiène) dans la piscine (le cas échéant). Le locataire est responsable des dommages qui peuvent survenir, par exemple, aux poils d'animaux ou à d'autres objets du système de filtration de la piscine.  
Il est interdit en Espagne (à cause de la rareté de l'eau) de laisser l'eau de la piscine fuir. Les modifications mécaniques des appareils et installations de piscine ne peuvent être effectuées que par le préposé à la piscine.

Dans le cas de maisons ou d'appartements situés dans des centres de vacances ou des maisons bi familiales, les règles de la maison correspondantes doivent être respectées.

Capacité d'occupation :

Seul le nombre de personnes spécifié au moment de la réservation sera admis. En cas de dépassement, le propriétaire se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat ou d'émettre un

Supplément approprié à demander.

La nuitée quotidienne des visiteurs devrait être discutée avec le propriétaire ou le gestionnaire immobilier. Des frais supplémentaires peuvent alors s'appliquer.

Élevage :

Dans le cas où il est possible d'amener un chien, cela doit être convenu à l'avance avec le propriétaire. Le locataire doit alors s'assurer que les portes ne sont pas rayées et que les meubles rembourrés ou les lits ne sont pas utilisés par l'animal. Le jardin doit être maintenu propre. Le locataire est responsable de tout dommage pouvant survenir à la suite de l'élevage.

L'élevage non autorisé peut entraîner la résiliation du contrat sans préavis (car il y a

Dans certaines maisons, des problèmes avec des « personnes allergiques ». Le prix de la location n'est pas remboursable.

Une assurance responsabilité civile chien doit être souscrite, ce qui inclut les dommages locatifs (s'il n'en existe pas déjà).

Dans tous les cas, le chien ou le chat doit « s'échapper » avant le début du voyage (par égard pour les locataires suivants).

Lieu :

Le for juridique est le pays de résidence du propriétaire.

Politique de confidentialité

Informations sur la collecte de données conformément à l'article 13 du RGPD

Le propriétaire de la maison collecte vos données dans le but de préparer et d'exécuter le contrat, de remplir les obligations contractuelles et précontractuelles.

La collecte et le traitement des données sont nécessaires à la préparation et/ou à l'exécution d'un contrat et sont basés sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD. Les données ne seront pas transmises à des tiers

Les exceptions suivantes s'appliquent :

Prestataires de services, fournisseurs, comptables et - si nécessaire - gestionnaires immobiliers dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat et à la facturation de la consommation ; et, si nécessaire, des travaux d'entretien et de réparation sur les autorités d'exécution pour se conformer aux exigences légales.

Autres exceptions :

Données requises pour les paiements autres qu'en espèces pour le traitement des opérations de paiement aux prestataires de services et aux banques concernées Données nécessaires pour obtenir des informations de crédit.

Les données seront supprimées dès qu'elles ne seront plus nécessaires aux fins de leur traitement et que les délais de conservation légaux auront expiré.

Vous avez le droit de demander des informations sur les données stockées ici à votre sujet, ainsi que de demander la correction des données en cas d'inexactitude des données ou, en cas de stockage de données inadmissible, la suppression des données.

Informations pour les visiteurs des amarres, par exemple sur la vidéosurveillance :

Le propriétaire n'exploite aucun système de surveillance lui-même.

Dans le cas d'autres systèmes de surveillance d'une propriété ou similaires, il est fait référence à l'exploitant respectif (généralement la communauté des propriétaires).

Si des systèmes de verrouillage électroniques et des dispositifs d'ouverture sont disponibles, les processus de verrouillage et l'ID utilisateur respectif sont enregistrés.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente.